ROUBAIX

NOTRE ALMANACH

Nous prévenons tous nos correspondants et vendeurs qui nous ont demandé des Almanachs, que notre première édition étant épuisée, nous avons dû faire procéder au tirage d'une seconde édition qui est actuellement sous presse.

Nous les prions donc de bien vouloir patienter quelques jours, nous pourrons leur donner satisfaction dans le courant de la semaine prochaine.

L'ADMINISTRATION MOTTISTE

Nous recevons de M. Bailleul, conseiller municipal, la lettre suivante, avec prière d'insérer :

Roubaix, le 24 décembre 1904.

Monsieur le Rédacteur du journal l'*Egalité*,

Voudriez-vous me permettre d'expliquer à vos lecteurs l'affaire de la construction de la Bourse de la Chambre de commerce qui a déjà été discutée trois ou quatre fois au Conseil municipal.

Parce que, au nom de la minorité, j'ai combattu les propositions de M. Eugène Motte, j'ai été accusé par lui d'être un « mauvais Roubaisien », ne comprenant aucunement les intérêts de la Ville. Ce n'est pas que les appréciations de M. le maire m'émeuvent, je sais, plus que personne, ce que valent les airs d'indignation qu'il sait si bien prendre. Mais je crois qu'il est nécessaire de mettre l'affaire au point, pour que le public puisse juger si c'est la minorité républicaine et socialiste du Conseil municipal ou la majorité réactionnaire de M. Motte qui a sacrifié les intérêts roubaisiens.

La Chambre de commerce de Roubaix est mal à l'aise dans le local qui lui sert de Bourse et qui est situé Grande-Place. Elle décida, il y a déjà un certain temps, de faire un emprunt de 375,000 francs pour la construction d'une nouvelle Bourse. Elle engagea même des pourparlers pour l'achat d'un terrain, au coin de la Grande-Place, où se trouvent de vieilles constructions, entr'autres le cabaret du « Lapin Gris ».

Entre temps, on étudiait à l'Hôtel de Ville la construction d'une nouvelle mairie. Un plan est soumis et approuvé. L'exécution en est encore lointaine, à moins d'un emprunt important et de charges nouvelles pour les contribuables roubaisiens.

Mais M. Eugène Motte qui est maire est aussi membre de la Chambre de commerce. Il ne l'oublie pas. Et, à certain moment, on voit apparaître un projet tendant à affecter l'aile gauche de la nouvelle mairie projetée à l'usage personnel et exclusif des 22 gros fabricants roubaisiens qui composent la Chambre de commerce.

La nouvelle Bourse sera donc le côté le plus en vue et le mieux situé de la nouvelle mairie. Ainsi en ont décidé M. Motte et ses amis.

Et à quelles conditions cette construction sera-t-elle faite ?

C'est ici que nous voulons démontrer que M. Eugène Motte — quoi qu'il en prétende — a plutôt défendu les intérêts de la Chambre de commerce, dont il est membre, que ceux de la Ville dont il est maire.

La Chambre de commerce apporterait dans la combinaison 356,000 francs. Pour cette somme elle pourra jouir pendant 30 ans de la Bourse qui aura été construite à son intention. Pour les 29 ans qui suivront, elle paiera un loyer annuel de 12,000 francs.

La Ville est donc liée pour 50 ans. Quelles seront ses charges ?

Elle fera un emprunt — payé par les contribuables, naturellement — remboursable en 30 annuités de 14,100 francs, soit 423,000 francs.

Elle fera l'abandon d'un terrain de 1,200 mètres environ pour la construction. Ce terrain peut être évalué, sans exagération, à 200 francs le mètre, soit 200 × 1,200 = 240,000 francs.

Si, de cette somme, on ne calcule que les intérêts simples à 3 p. 100, on trouve qu'elle doit produire pour un an 3 × 240,000 = 720,000 : 100, 7,200 fr. et pour 30 ans, 7,200 × 30, soit 216,000 francs.

Donc, dans 30 ans, la Ville aura sacrifié 423,000 francs pour l'emprunt ; plus le prix de terrain, 240,000 francs et encore les intérêts du prix du terrain, 216,000 francs. Au total 879,000 francs.

M. Eugène Motte déclare que la valeur du terrain ne doit pas entrer en ligne de compte; sous prétexte qu'il appartient à la Ville et que celle-ci ne s'en servait pas.

C'est là un faux calcul et qu'aucune administration sérieuse n'accepterait pour compte. Quand la Ville, ainsi que les Hospices, ont vendu des terrains qui leur appartenaient, rue de la Gare, ils en ont reçu jusqu'à 350 francs le mètre. Incontestablement, ce terrain n'avait pas de valeur réelle aussi longtemps qu'il n'a pas été vendu. Le terrain de la Grande-Place est dans les mêmes conditions. Et, en le cédant à la Chambre de commerce, il devient un capital réel, qui doit compter et produire intérêts, comme celui de la rue de la Gare.

Mais M. Motte ajoute : Ce terrain, nous ne le vendons pas ; il reste notre propriété ! C'est là un raisonnement spécieux. En fait, par le vote du Conseil municipal, la Chambre de commerce va avoir pendant 50 ans la jouissance absolue de ce terrain. Un hôtel somptueux y sera édifié pour les besoins exclusifs. Elle peut être assurée que dans un demi-siècle personne ne pensera à la déloger de là. C'est la Chambre de commerce qui, en fait, sera propriétaire et aura « seule » toutes les jouissances du terrain et de l'immeuble.

En résumé, dans 30 ans, la Ville aura sacrifié : d'abord, les sommes que j'ai indiquées. Elle devra pourvoir aussi aux frais d'entretien du bâtiment et à toutes les autres charges, car rien dans la délibération du Conseil municipal n'indique qu'ils seront payés par la Chambre de commerce. On peut estimer que la quote part totale de la Ville s'élèvera, à cette époque, à un million de francs, au bas mot.

Alors, mais alors seulement — c'est-à-dire dans 30 ans — la Chambre de commerce devra commencer à payer un loyer dérisoire de 12,000 francs par an.

Je l'ai dit et je le répète : C'est un cadeau que M. Motte fait à la Chambre de commerce. Il veut que les richissimes et gros industriels roubaisiens se souviennent de son passage à l'Hôtel de Ville et que, comme l'a très bien dit le citoyen Coupez, conseiller municipal, ils l'élèvent à « la postérité ».

M. Eugène Motte a déjà fait perdre immensément d'argent au budget municipal, en créant ou en faisant créer une Condition publique par la Chambre de commerce — Condition qui fait une énorme concurrence au Conditionnement de la Ville. Dans l'affaire de la Bourse de la Chambre de commerce, il a encore, au bénéfice de cette association, sacrifié les intérêts de Roubaix.

C'est là la vérité que j'ai voulu établir dans votre journal, parce que les amis de M. Motte, par leurs interruptions et aussi, il faut bien le dire, par leurs insultes, ne m'ont pas permis de le faire dans la dernière réunion du Conseil municipal.

Croyez, Monsieur le Rédacteur, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

L. BAILLEUL,
conseiller municipal.

—o—

AMOUR TROP VIOLENT

Lundi après-midi, vers 3 heures, M. Emile Milleville, 23 ans, apprêteur, demeurant à l'angle des rues des Halles et Pierre Motte, errait avec des allures inquiétantes aux environs du domicile de sa maîtresse, Mlle Marie Debus, 19 ans, repasseuse, 9, rue Saint-Antoine.

A un moment où la jeune fille sortait de chez ses parents, Milleville se précipita sur elle et, après l'avoir invectivée d'une façon véhémente, la menaça d'un revolver, qu'il retira de sa poche.

Effrayée, Mlle Debus prit la fuite et réussit à se réfugier chez des voisins.

Voyant son exploit manqué, Milleville, craignant sans doute d'être arrêté par les personnes que le bruit avait ameutées, jugea bon de décamper.

Il fut retrouvé peu de temps après à l'estaminet Briffaut, rue du Collège, par les agents Heysman et Lemaire.

Milleville se laissa fouiller par les agents qui ne retrouvèrent point sur lui le revolver qu'ils cherchaient.

Mais lorsque les policiers voulurent l'amener au poste, l'énergumène leur opposa une telle résistance, que ce ne fut que grâce à l'arrivée très opportune de leurs collègues qu'ils parvinrent à le maîtriser.

Milleville, incarcéré provisoirement au commissariat du 4e arrondissement sera aujourd'hui dirigé sur Lille.

MACABRES CAMBRIOLAGES

L'agent Dewambrechies, chargé de surveiller le cimetière, y a surpris lundi, vers 2 heures de l'après-midi, la dame Picavet, née Marie Roche, 24 ans, 215, rue des Longues-Haies, en flagrant délit de vol d'objets funéraires dans une chapelle tombale qu'elle venait de fracturer à l'aide d'un ciseau à froid.

Une perquisition opérée au domicile de la dame Picavet, par M. Grimaldi, commissaire du 5e arrondissement a permis de constater que ladite dame était coutumière de ce genre de larcins.

L'inculpée sera conduite à Lille ce matin.

—o—

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Le Comité invite tous les membres de la Ligue à assister aux funérailles du citoyen Hervé Milbéo qui auront lieu mercredi, à 10 heures.

Réunion à la maison mortuaire, Grande-Place, 11. (Cet avis tient lieu de convocation.)

— Ce soir, mardi, à 8 heures et demie, réunion du comité directeur de la Ligue.

Ordre du jour : Admission de nouveaux membres. — Conférence du mois de janvier. — Questions diverses.

Présence indispensable.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Samedi matin, vers 8 heures, une tisserande de la fabrique Huet et Mac Avoy, Mme Palmyre Coulard, 31 ans, demeurant 3, rue du Bon Hasoir, a eu le gros orteil gauche fortement contusionné par suite de la chute accidentelle d'une ensouple vide qui lui est tombée sur le pied.

— Le 23 courant, à 5 heures du soir, Mlle Angèle Breuil, 21 ans, rue Blanchemaille, 204 Vandeville, 9, soigneuse au tissage de Beaurepaire, a eu le bras serré entre le pati et la manivelle d'un chariot en voulant ramasser un morceau de laine sur le cuir sans fin de son gins-zox.

Cet accident a déterminé pour la blessée une incapacité de travail de 15 jours à trois semaines.

— M. Jules Deloy, 26 ans, charbonnier, demeurant rue de Lannoy, 55, se trouvait samedi matin, vers 11 heures, à la gare du Pile, avec un sac de charbon sur la tête, lorsqu'ayant glissé, il fit une chute qui lui occasionna une entorse dorso-lombaire.

— Le 24 courant, vers 2 heures et demie du soir, Mlle Catherine Lanfremy, 39 ans, 1, rue de l'Avocat, soigneuse à la fabrique César et Joseph Poulet, rue de Beaumont, nettoyait la partie rue comprise entre deux peignes d'un étirage à rotoirs.

Ayant laissé prendre un chiffon dans le peigne, son pouce entraîné à sa suite, en a eu la face antérieure douloureusement meurtrie.

— M. Léopold Maes, 24 ans, demeurant à Poites (Belgique), huilier à la Société anonyme de peignage, s'est fait un lumbago, en soulevant un tonneau avant-hier matin à 7 heures et demie.

— Le 22 courant, à 9 heures du matin, Mme Rosalie Carpentier, 58 ans, demeurant rue Choiseul, bobineuse au tissage F. et H. Carissimo, quai de Wattrelos, s'est fait une entorse au genou droit par suite d'une glissade accidentelle.

—o—

Fête artistique

Très belle soirée que celle donnée dimanche dernier par l' « Union Artistique Roubaisienne » dans la salle de la Coopérative des Rentreurs, à Croix.

L'interprétation du « Médecin des Folles » drame en 13 tableaux, de Montépin et Bornay, a été très bonne. Toutes les scènes en ont été jouées dans la perfection. Aussi le public n'a-t-il pas ménagé ses applaudissements aux artistes et en particulier à MM. Vandevelde, Roussel et Caby qui, malgré leur rôle très antipathique ont su se faire bien apprécier.

— On nous annonce pour le dimanche 7 janvier : « Les Deux Orphelines ».

—o—

Œuvre de la Bouchée de Pain

Semaine du 19 au 25 décembre 1904. — Nombre de portions distribuées : grandes personnes, 2,232 ; enfants, 2,064, soit en tout, 4,296 portions.

Dons reçus :

D'un anonyme : vieux vêtements et une paire de vieilles chaussures. — De MM. Isaac Holden et fils, à Croix : 100 kilos de vieux cuirs. — Trouvé au P. D. P. 0,50 cent. — Anonyme, 5 kilos de débris de cuirs.

—o—

Les places gratuites au Théâtre

Les personnes inscrites à la mairie de Roubaix sous les numéros 1,101 à 1,200 pour l'obtention d'une carte leur permettant d'assister gratuitement à une représentation du théâtre de la rue Archimède le jeudi 29 décembre, peuvent retirer leurs cartes dès à présent.

—o—

LE BANQUET DE LA ROUBAISIENNE

La société municipale de gymnastique et de tir, « La Roubaisienne » a fêté le 29e anniversaire de sa fondation par un banquet amical qui eût lieu lundi à sept heures du soir, au café Lecry, place Fosse-aux-Chênes.

A la table d'honneur de ce banquet qui comptait une centaine de couverts, et qui se trouvait enjolivée par la présence de plusieurs dames, avaient pris place MM. Sayet, adjoint, représentant la municipalité de Roubaix ; Mouraux, président de la société ; Wattinne, président d'honneur ; Weill, vice-président ; Lepaul, secrétaire ; Piesvaux, moniteur chef ; Craveri, Clément Florin, membre fondateur ; Lainé, président de la fanfare Delattre, etc..

Au dessert, M. Sayet a ouvert la série des toasts en buvant à M. Loubet, président de la République française, puis à félicité « La Roubaisienne » de ses récents succès.

M. Mouraux, président d'honneur, a eu un mot aimable pour tous.

Il a présenté les excuses de MM. Penel, premier président d'honneur ; Hagard, président des sous-officiers ; Cyrille Wachmar, président de la Fédération des sociétés de gymnastique du Nord et du Pas-de-Calais ; Deflandre, de Cambrai, etc..

A ses amabilités ont répondu tour à tour, MM. Piévaux, au nom du comité de la Roubaisienne ; Clément Florin, au nom des vieux ; Wattinne, comme président d'honneur, Paul Lainé, représentant la Fanfare Delattre ; Craveri, au nom des invités et enfin un membre de la presse.

Après les discours, les chansons ! Pour compléter l'intéressant concert instrumental dont un orchestre improvisé mais excellent, avait animé le banquet, nous avons eu le plaisir d'entendre Mlle Hélène et Louise Hennion, deux fines diseuses ; MM. Lefebvre, et Lhoest, barytons à la voix des plus agréables ; Fleury Demay, Vandenberghe et Lenne, comiques ; Bauwens, cornettiste et Dessauvages, patoisant tourquennois.

La fête s'est terminée vers minuit.

—o—

NOS CONCITOYENS

Nous apprenons que notre concitoyen M. Henri Ponchon, élève de l'Ecole nationale et spéciale des Beaux-Arts de Paris, vient d'obtenir une 1re seconde médaille au concours des Trois Arts.

Toutes nos félicitations.

Informations et communications diverses

— LA CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS PEINTRES ET PARTIES SIMILAIRES s'est réunie le dimanche 25 décembre, à six heures du soir, en son local, rue Bernard, 17, en assemblée générale extraordinaire, sous la présidence du camarade Gaudiroy.

Après une discussion approfondie, il fut décidé à l'unanimité :

1° Que dans un but de solidarité, il était du devoir de la chambre syndicale d'adhérer, à partir du 1er janvier 1905, à l'Union des Syndicats roubaisiens et à la Fédération nationale des peintres, ainsi qu'à la Confédération du travail ;

2° Que la Chambre syndicale doit, autant que ses moyens le permettent, aider ses membres en cas d'accident. Tout membre de la corporation et syndiqué qui sera victime d'un accident du travail et qui en fera la déclaration au Syndicat recevra l'indemnité des quatre premiers jours qu'il ne touche pas à l'assurance.

Parti Ouvrier socialiste Roubaisien

Le Comité Central du Parti invite les adhérents à assister aux funérailles civiles du camarade Hervé Milbéo, ancien adjoint au maire de Roubaix.

L'assemblée à la maison mortuaire, 11, Grande-Place, mercredi matin, à 10 heures.

— Le Comité Central ne se réunira pas cette semaine.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 26 décembre 1904

Naissances. — Palmyre Rivière, rue Drouot, 10. — Ursule Delbecq, rue des Fossés, 122. — Andrée Bouvin, rue du Fontenoy, 136. — Noël Gadeyne, rue de Naples, 37. — Rachel Derasse, rue Bernard, cour Bernard, 14. — Arthur Cousel, rue de Mouvaux, cour Frère, cité Justine, 8. — Marcelle Dumont, rue Decrème, cour Parent, 4.

Décès. — Bruno Vandenberghe, 72 ans, journalier, rue Bois-le-Duc, 2. — Jean Laernis, 68 ans, marchand de mercerie, rue du Tilleul, 336. — Louis Dumont, 75 ans, contremaître de peignerons, rue Archimède, 97. — Louise Roger, 23 ans, sans profession, rue Jouffroy, 98. — Albert Leveugle, 1 an 10 mois, rue Montgolfier, 88. — Adelaïde Schafs, 41 ans, ménagère, rue Blanchemaille. — Floris Bataille, 6 mois, rue Blanchemaille. — Marie Duvergé, 69 ans, sans profession, rue Miln, 16. — Marie Descheemacer, 75 ans, sans profession, rue Saint-Jean, 52.

TOURCOING

LA CATASTROPHE DE LA GARE DU NORD A PARIS

LES CONDOLEANCES

En raison de la mort de M. Olivier Lyon, fils de M. Lyon, recteur de l'Académie de Lille, M. Dron, député maire de Tourcoing a adressé à ce dernier lundi matin, le télégramme suivant :

« Lyon, recteur Université, Lille.

» Administration municipale Tourcoing et son chef en particulier prennent une vive part à votre douleur et vous prient d'agréer l'expression de leur sympathie attristée.

DRON. »

La municipalité de Haubourdin a perdu dans la catastrophe de la gare du Nord en la personne de M. Testelin, son adjoint. M. Dron a également adressé lundi matin la dépêche suivante :

« Potié, sénateur, maire, Haubourdin.

» Administration municipale de Tourcoing s'associe au terrible malheur qui vient d'atteindre la municipalité d'Haubourdin et vous prie d'agréer l'expression de sa sympathie attristée.

DRON. »

—o—

FUNERAILLES

Les funérailles de M. Narcisse Vernerey, capitaine des douanes, dont nous avons annoncé la mort, auront lieu demain mercredi à 9 heures du matin.

La réunion aura lieu à la caserne du Sapin-Vert, à Wattrelos.

Des délégations de tous les services publics de Tourcoing assisteront aux obsèques de M. Vernerey.

—o—

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez Flipo frères, filateurs de laine, rue du Touquet, un rattacheur, Victor Moulard, 52 ans, demeurant 127, rue du Touquet, a eu le bras gauche serré entre un cylindre et une courroie, ce qui a occasionné des contusions et une entorse du poignet gauche. 12 jours de repos.

— Chez les mêmes, une soigneuse de préparation, Sylvie Destailleur, 19 ans, demeurant 34, rue de Rouen, a été blessée à la main droite en nettoyant une planche en bois. 6 jours de repos.

— A l'Usine à gaz, un nettoyeur de lanternes, Arthur Delanoy, 42 ans, demeurant 8, rue du Clocher, était monté sur une échelle pour nettoyer une lanterne, lorsque cette échelle glissa. Delannoy tomba et se fit une entorse du cou de pied gauche. 10 jours de repos.

— Chez Sidler et Sénélar, fabricants rue de Roubaix, un ornementiste, Rémy Vanduynslaeger, 21 ans, demeurant rue d'Alger, à Roubaix, a eu le pouce légèrement pressé entre l'établi et une plaque de zinc. 8 jours de repos.

— Chez Charles Tiberghien et fils, rue de l'Alma, à Tourcoing, un tisserand, Alphonse Duponchelle, 35 ans, demeurant 23, rue de Neuville, a reçu sur le pied un poids de bascule de métier à tisser. Une contusion du pied gauche entraînera une incapacité de travail de 5 à 6 jours.

Informations et Communications diverses

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé lundi matin aux halles de Tourcoing 265 kilos de marée, 150 endives.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 26 décembre 1904

Naissances. — Marie Wiart, rue de Lorraine, 18. — Andréa Flament, rue des Piats, cour Saint-Louis. — Noël Delannoy, rue Nationale, 122. — Andréa Holtekiet, rue La Fontaine, 42. — Albert Bonte, rue Mazamet.

Mariages. — Jean-Baptiste Chapelet, tapissier, et Isabelle Beuscart, soigneuse. — Loosveldt, coiffeur, et Valerie Bourlard, sans profession.

Décès. — Jeanne Lelier, 28 ans, sans profession, rue du Maréchal-Ney, 17. — Charles Seynave, 76 ans, rue de la Latte, 100. — Désiré Duterte, 81 ans, rue de Lille, 121. — Emile Pollet, 45 ans, tisserand, rue Lhomond, 42.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

FETE DE GYMNASTIQUE. — La société de gymnastique la Patriote de Croix, a offert en deux soirées, sa grande fête annuelle, la première le 25 courant, aux familles des membres actifs, et la seconde, hier soir, aux membres honoraires.

Inutile de dire qu'un programme très bien composé avait attiré, les deux jours, un public nombreux, que la vaste salle des fêtes était trop petite pour contenir.

L'ouverture du concert est faite par la Musique municipale, dont l'éloge n'est plus à faire.

Après un allegro militaire, elle nous fait entendre l'ouverture d'Obéron, sous l'habile direction de son distingué chef, M. Henri Cadenne.

M. Paul Vanhoolande, le chef de la Patriote, nous présente ses vaillants gymnastes, qui se font applaudir dans les mouvements d'ensemble qui, bien que très lents, sont jusqu'au bout exécutés avec un ensemble parfait.

Les pyramides très jolies, qu'exécutent les gymnastes, avec beaucoup de vivacité, sont très goûtées du public.

M. Gervais Herman, fort baryton, dont le talent est connu de tous, s'est surpassé dans le Grand air de Jérusalem.

M. Dochet, le monologuiste, lauréat du concours de Roubaix, a eu sa part d'applaudissements.

Mais le clou de la fête, fut Jules Mousseron, le poète mineur, qui a fait entendre plusieurs poésies de ses œuvres et dut revenir quatre fois, car ses auditeurs, un peu trop exigeants, ne se lassaient pas de l'écouter.

Et cette belle fête s'est terminée par le superbe ballet des saisons de M. Paul Vanhoolande.

J. S.

A QUI LA BOTTINE ? — Le jeune Rodolphe Watine, demeurant rue de l'Ermitage, 189, a trouvé dans cette rue, une bottine de femme qu'il tient à la disposition de la propriétaire.

RONCQ

LE DOIGT DE DIEU. — Voir aux faits-divers.

LANNOY

ETAT CIVIL du 26 décembre 1904. — *Naissance.* — Sylvie Wingard, rue de Tournai, cour Dancette.

MOUVAUX

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Camille Semay, 34 ans, homme de peine chez M. Isorthiois, entorse du poignet droit. 8 jours de repos.

REUNIONS DE COMMISSIONS. — Les commissions de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance se réuniront demain, mardi, à six heures et demie.

SAVON du CONGO Blancheur du teint Victor VAISSIER

LILLE

LILLE LA NUIT

La nuit dernière, un garçon boulanger, Alphonse Geerynckc, demeurant, 17, rue du Molinel, rencontrait un nommé Louis Hastier, pâtissier, 27, rue de Paris, avec lequel il prit plusieurs consommations dans divers estaminets. Il se faisait ainsi deux heures et demie du matin lorsque les deux compagnons échouèrent, avec un troisième individu rue du Court-Debout. Là, Geerynck, très surexcité, se précipita sur Hastier et, tout en s'apprêtant à lui faire le coup du « Père François », il lui enleva prestement son porte-monnaie contenant une somme de 17 francs, puis se sauva à toutes jambes, ce qui ne l'empêcha de se faire arrêter peu après par la police.

Théâtres, Fêtes et Concerts

AU GRAND-THEATRE

Le Jongleur de Notre-Dame

La location est ouverte pour la première du JONGLEUR DE NOTRE-DAME, qui aura lieu jeudi.

Ce soir, mardi et demain mercredi, relâche pour répétitions générales.

LE JONGLEUR DE NOTRE-DAME est une pièce que tout le monde peut voir. Elle sera jouée avec une comédie spécialement choisie. Ce sera donc un spectacle absolument de famille qui sera donné au Grand-Théâtre.

La seconde du JONGLEUR sera donnée samedi.

GRAND-THEATRE MUNICIPAL DE LILLE

(Direction : A. Bourdette)

Mardi et Mercredi. — Relâche pour répétitions générales de « **Le Jongleur de Notre-Dame** ».

Jeudi. — Création à Lille de LE JONGLEUR DE NOTRE-DAME, miracle en 3 actes, de Maurice Léna, musique de J. Massenet.

La location est ouverte.

KURSAAL DE LILLE

(Direction : A. Bourdette)

Mardi 27 décembre. — BLANCHETTE, comédie en trois actes, de M. Brieux (avec Mme Jeanne Dulac, dans le rôle de Blanchette, qu'elle a créé au théâtre Antoine).

On commencera par une comédie en un acte.

Bureaux à 8 heures. — Rideau à 8 heures et demie.

Par les TEMPS FROIDS et HUMIDES

Ne consommez d'autre apéritif que l'excellent **VIN** de

BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec du **VIEUX VIN** de **BANYULS** et le **MEILLEUR QUINQUINA** et vous en ressentirez vite les effets toniques et bienfaisants.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets, les principales Epiceries et chez les Entrepositaires

Exigez l'étiquette sur la bouteille.

Pourquoi on la préfère

Les coiffeurs qui jadis s'érigeaient en arbitres du goût continuent à disposer la chevelure de nos élégantes selon le caprice de la mode. Certes ils ont des moyens que n'avaient pas leurs aïeux : la DICHLORINE que l'on trouve aujourd'hui dans tous les salons de la coiffure, donne aux cheveux une consistance plus ferme qui permet de les friser, de les natter, de faire des chignons presque surnaturels et sans que les formes mécaniques fatiguent. Nous le répétons, les dames qui ont le souci d'une belle chevelure devraient toutes les passer de temps en temps à la DICHLORINE pour leur donner plus de vigueur, de pousse et de perfection. Se vend en pommade 1/2 pot 1 fr. 75. Ent. 2 fr. 50, ou en lotion fl. 3 fr. 50.

En vente : Pharmacies Vandamme, Danjou et Guermonprez, à Lille ; Dalle, à Béthune ; Sabin-Boulet, à Valenciennes : Gerreth, à Roubaix ; Decouvelaere, à Tourcoing ; Baggio, à Dunkerque ; Beilleul, à Armentières ; Lesurque, à Douai ; Neuwiarts, à Lens ; Godin, à Hénin-Liétard.

AFFAIRES MILITAIRES

INFANTERIE

Sont nommés chefs de bataillon, les capitaines : Chanut, du 92e, affecté au 110e ; Derivy du 33e, affecté au 73e ; Bois-Vieil, du 84e, affecté au 77e ; Deprez, du 1er, affecté au 127e.

Sont nommés capitaines :

MM. Kelier, lieutenant au 1er régiment étranger, affecté au 33e, à Arras ; Leroy, lieutenant au 1er régiment de zouaves, affecté au 84e, à Avesnes ; Meulié-Desjardins, lieutenant au 20e bataillon de chasseurs à pied, affecté au 84e ; Birkel, lieutenant au 33e, à Arras, affecté au 84e ; Renouard, lieutenant breveté au 6e de ligne, affecté au 33e.

ARTILLERIE

Est nommé capitaine : M. Fournier, lieutenant en 1er au 15e régiment (état-major de l'arme, service géographique), classé au 15e régiment, 11e batterie (maintenu dans son emploi).

Est nommé officier d'administration de 3e classe : M. Loiseau, adjudant au 1er d'artillerie, stagiaire à la fonderie de Bourges, classé à la direction de Lille (service).

VETERINAIRES

Est nommé vétérinaire en premier : M. Chauvin, vétérinaire en 2e au 2e régiment de hussards, affecté au 15e d'artillerie à Douai (maintenu comme directeur à l'annexe de remonte de Montoire).

Est nommé à la 1re classe de son grade : M. Créange, capitaine au 1er bataillon d'artillerie à Dunkerque.

Est nommé ouvrier d'art de 2e classe : le maréchal des logis chef mécanicien Hugues, du 33e d'artillerie, classé à l'atelier de construction de Douai (service).

Est nommé chef armurier de 1re classe : M. Duchaussoy, du 29e d'artillerie, classé au 1er régiment d'infanterie à Cambrai.

GENIE

Est nommé officier d'administration de 3e classe : M. Boutet, sous-officier stagiaire à Arras. Désigné pour être employé dans la direction d'Orléans (service).

CORPS DE SANTE

Est nommé médecin-major de 1re classe : M. Sebillon, médecin-major de 2e classe, au 27e d'artillerie à Douai. Maintenu à son poste actuel.

Sont nommés médecins-majors de 2e classe : MM. Humbel, médecin aide-major de 1re classe au 110e à Dunkerque, maintenu à son poste actuel ; Blary, médecin aide-major de 1re classe au 127e, à Valenciennes, maintenu à son poste actuel.

MUTATION

INFANTERIE

M. Lefebvre, major au 73e régiment, passe au 151e régiment comme chef de bataillon ; M. Drogue, chef de bataillon, au 127e régiment, passe au 84e régiment ; M. Bouvattier, capitaine au 84e régiment, passe au 136e régiment de même arme.

M. Fourcard, capitaine au 84e rég., passe au 132e rég. de même arme.

M. Roign, capitaine au 162e rég., passe au 73e rég. Maintenu en congé de trois ans.

M. Malézieux, capitaine au 131e rég., passe au 84e rég. Maintenu élève à l'école de guerre.

M. Féret, capitaine au 8e rég., passe au 51e rég. ; M. Husson de Sampegny, lieutenant au 150e rég., passe au 43e rég. ; M. Loy, lieutenant au 84e rég. passe au 72e rég. ; M. Serph-Dumagnon, lieutenant au 1er rég., passe au 24e rég. ; M. Bostmembrun, lieutenant au 84e rég. d'infanterie, passe au 4e bataillon d'Afrique.

CAVALERIE

M. Blaize de Maisonneuve, capitaine commandant du 17e régiment de chasseurs, passe au 19e régiment de chasseurs (capitaine commandant).

M. Orange, vétérinaire en 2e au 21e régiment de dragons, classé au 12e régiment de cuirassiers et désigné pour être détaché en Tunisie (service).

ARTILLERIE

M. Savary, du 15e bataillon, est classé au 27e régiment, 7e batterie, direction de Lille ; M. Monpert du 28e régiment, en congé de trois ans, est réintégré au 15e régiment, 3e batterie. M. Magnabal, du 15e régiment, direction de Dunkerque, est classé à l'état-major particulier, même position.

Officiers d'administration de 1re classe : M. Nest, du Quesnoy (direction de Maubeuge), a été classé à la direction de Bastia (chef du service de la comptabilité-matières) ; M. Pruvost, de la direction de Lille (adjoint), a été classé au Quesnoy (direction de Maubeuge) ; le gardien de batterie de 2e classe Guillemin, de la direction de Bastia, a été classé à la direction de Maubeuge ; le chef armurier de 1re classe Gasse, du 21e régiment de dragons, a été classé au 20e régiment d'infanterie ; le chef armurier de 2e classe Montagne, du 19e bataillon de chasseurs à pied, a été classé au 21e régiment de dragons.

TRAIN DES EQUIPAGES

M. Marill, lieutenant du 1er escadron, 5e compagnie, est classé au 13e escadron, 3e compagnie.

GENIE

M. Bénard, capitaine en 1er au 3e régiment, détaché à la section technique du génie à Paris, a été classé à l'état-major particulier de l'arme et nommé commandant de l'école du génie d'Angers (service).

M. Leroux (C.-A), capitaine en 1er au 3e régiment, détaché en qualité d'instructeur à l'école d'application de l'artillerie et du génie à Fontainebleau, a été classé à l'état-major particulier de l'arme et désigné pour être employé à Orléans.

M. Liret, capitaine de 2e classe à l'état-major particulier de l'arme à Bordeaux, est désigné pour le 3e régiment à Arras.

INTENDANCE

M. Adrian, sous-intendant militaire de 2e classe à Vincennes, est désigné pour Arras.

CORPS DE SANTE

M. Chauffour, médecin aide-major de 2e classe à l'hôpital militaire de Lille, est désigné pour le 29e régiment d'artillerie.

M. Sirot, médecin aide-major de 1re classe au 19e régiment d'artillerie, est désigné pour le 1er régiment d'infanterie ; M. Audinot, officier d'administration de 1re classe à l'hôpital militaire de Lille, est désigné pour les hôpitaux militaires de la division d'Oran.

GENDARMERIE

M. le général Prévot, commandant la 4e brigade de cuirassiers, à Noyon, est désigné pour inspecter, en 1905, le 2e arrondissement, comprenant la 1re légion de gendarmerie.

Rhumes simples et compliqués

UN DISTINGUO

C'est un simple rhume, entend-on dire aux gens, et ils ajoutent « ce n'est rien ». Mais alors, il existe donc des rhumes simples qui ne sont rien et des rhumes compliqués qui sont quelque chose ? Pour beaucoup, en effet, un rhume est une maladie fatale. Si donc, nous pouvions distinguer le rhume simple de celui qui ne l'est pas, nous serions bien tranquilles. Malheureusement, on reconnaît que le rhume n'est pas simple, alors que les poumons sont déjà atteints et que les premiers symptômes de la phtisie ont fait leur apparition. En régénérant son sang, en se fortifiant et se fortifiant au moyen du traitement des pilules Pink, on a la chance de ne pas attraper le rhume. Si vous n'êtes pas enrhumé prenez les pilules Pink, elles vous empêcheront de l'être. Si vous êtes enrhumé prenez les pilules Pink, elles vous préserveront des suites du rhume, la bronchite, la pneumonie. La facilité avec laquelle elles ont guéri des suites d'un rhume négligé changé en bronchite, M. Louis Begot, 11, rue Maubourguet, à Bordeaux, vous donnera une preuve de la puissance des pilules Pink.

« J'étais atteint, écrit-il, d'une mauvaise bronchite qui avait amené chez moi un état de faiblesse extraordinaire. Sur les conseils de mon pharmacien, M. Laporte, de la rue Fondaudège, j'ai essayé les pilules Pink. A la fin de la première boîte j'étais beaucoup mieux. Après avoir pris quatre boîtes, j'étais complètement guéri. Je ne toussais plus et ma faiblesse avait fait place à un remarquable état de force et de santé. »

On peut se les procurer dans toutes les pharmacies et au dépôt Gablin et Cie, pharmacien, rue Ballu, Paris, 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les six boîtes franco. Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les rhumatismes, les maladies nerveuses, migraines, névralgies, sciatique, les maux d'estomac.

ECLA Sans Acide ! Sans Essence !

Cire plus facilement que toutes les crèmes et cirages ne tache ni ne graisse les jupes et pantalons.

Ecla pour toutes les chaussures.

CHRONIQUE des SPORTS et des Jeux

LES COQS

GRAND CONCOURS INTERNATIONAL A AUCHEL

La commission du grand concours international de coqs, s'est réunie en assemblée générale et a décidé d'organiser son deuxième grand concours.

S'étant assuré du bienveillant concours de la Compagnie des Mines de Marles, concernant l'installation et le local où il doit avoir lieu, il a été convenu qu'il aurait lieu le dimanche 26 février 1905, et dont « le bénéfice en serait alloué au profit du Bureau de bienfaisance », dans la magnifique et confortable salle de Gymnastique, place Emile Rainbaux, vaste salle couverte, éclairée et chauffée, pouvant contenir 3000 personnes, toutes places assises.

40 sociétés y prendront part ; la mise sera de 55 francs.

Il y aura 3.100 francs de prix, savoir :

Versements des 40 sociétés à 55 francs : 2.200 francs.

La commission organisatrice ajoute 900 francs.

Répartition des prix : 1er prix, 500 fr. — 2e prix, 400 fr. — 3e prix, 310 fr. — 4e prix, 220 fr. — 5e prix, 220 fr. — 5 prix de 140 fr chacun. — Dix prix de 75 fr. chacun.

Les adhésions seront reçues chez Gaston Lacoye-Jonglet, chez Adolphe Duhem-Courquin, débitants à Auchel, et chez les organisateurs.

Une affiche-règlement-programme sera adressée à chaque société prenant part au concours ; les armes ne pourront dépasser 55 millimètres de longueur et 4 millimètres de calibre, les armes droites de même longueur seront admises.

Le concours commencera à 10 heures très précises du matin ; le tirage au sort pour les numéros d'ordre, aura lieu le dimanche 29 février 1905, à 4 heures du soir, dans la salle de Gymnastique.

A LILLE

Mercredi 28 courant, à 5 heures précises, au Gallodrome du Nord, 6, place de Béthune, Lille, grand combat de coqs.

3/5 morts pour 200 fr.

La Société du Tinchon de Roubaix contre le Gallodrome du Nord, Lille.

A HELESMES

Un concours de coqs est organisé pour le 1er janvier, chez M. Robeaux-Brassart, auquel